



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

LABENNE, le

SEANCE DU 17 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 17 Janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis salle du conseil en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Etaient présents : tous les membres à l'exception de DUBOS Christelle, DUSSES Jacques, BREVET Véronique qui ont donné respectivement pouvoir à CHESSOUX Stéphanie, BENOIT-DELBAST Jacqueline, DELPUECH Jean-Luc.

Absente excusée : LAPENU Marie-Josée, BOUCLEY Evelyne, DARRIBERE Patrick, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan

~~~~~

Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'appel des membres, soumet le précédent procès-verbal du conseil à l'avis des membres présents qui l'approuvent à l'unanimité.

M. LE COADIC Bruno est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le rajout d'une délibération à l'ordre du jour (unanimité) relative à une modification des statuts de la communauté de communes et rend compte aux conseillers des décisions prises par lui en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le conseil :

- Marché de travaux – Extension de la Mairie : avenant n°1 lot 5 (Menuiseries extérieures/Maitricube) moins-value de 5 340.00 € ramenant le marché à 36 580.00 € HT et avenant n°1 au lot 11 (Electricité/Elec64) moins-value de 2 215.67 € HT ramenant le marché à 35 090.80 € HT.
- Marché d'appel d'offres sur performance pour le gymnase du collège et la salle de tennis couverte attribué à SMC2 pour un montant de 3 387 971.06 € HT

~~~~~

2024-01-17-01/01 – SUBVENTION AU CCAS

Madame Chessoux, adjointe aux finances, expose que dans l'attente de la création du budget annexe « Résidence Autonomie » 2024, le budget du CCAS est le budget support du projet.

Dans l'attente, le conseil octroie une subvention d'équipement de 100 000 euros pour permettre au CCAS de régler les dépenses en attendant le vote du BP. Suivant l'évolution du projet et les résultats de l'ouverture des plis pour le marché de travaux, cette subvention pourra être remboursée à la commune.

Unanimité.

2024-01-17-02/02– PLACEMENT DE LA TRESORERIE

Madame Chessoux expose la possibilité pour la commune d'opérer des placements de la trésorerie sur des comptes à termes auprès de l'Etat, lorsque la provenance de cette trésorerie provient de cessions immobilières.

Adopté à l'unanimité.

2024-01-17-03/03– REPARTITION DU PRODUIT DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Madame Chessoux expose que, pour des raisons de commodités comptables, le service de la trésorerie, Dax pour le CCAS, Tyrosse pour la commune, souhaitent que le produit des concessions funéraires (environ 10 000.00 €/an) ne soit plus réparti en 213 et 113 sur les budgets communaux et du CCAS, mais à un seul budget.

Les conseillers décident, **à l'unanimité**, d'affecter l'intégralité du produit des concessions funéraires au budget CCAS.

2024-01-17-04/04– ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN ESPACES NATURELS SENSIBLES

Monsieur le Maire sollicite auprès des conseillers un accord de principe pour acquérir la parcelle C352 -6810m²- au prix fixé par les usages du conservatoire du littoral. Cette parcelle contiguë à 3 parcelles communales permettra une continuité de cheminement entre le sentier longeant le Boudigau Côté Ouest et l'Allée de l'Hélio Marin.

Adopté à l'unanimité.

2024-01-17-05/05– ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CDG 40 SUR LE VOLET PREVOYANCE

Un texte de loi récent (2022) va rendre la participation des collectivités territoriales aux garanties de protection sociale complémentaire et au risque prévoyance de leurs agents, obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025.

L'adhésion à une convention de groupement de communes confiée au CDG40 permettra d'une part, une position commune des communes landaises et d'autre part de bénéficier d'un taux de couverture optimal.

Unanimité.

2024-01-17-06/06– MODIFICATION DES STATUTS DE MACS

Monsieur le Maire expose la nécessité d'approuver trois changements aux statuts de la communauté de communes MACS :

- pour approuver le transfert de la compétence facultative supplémentaire en matière de soutien au développement des sites et établissements d'enseignement supérieur.

- pour prendre acte du nouveau dispositif législatif confiant aux EPCI : la création, l'aménagement, entretien des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Adopter la suppression de la compétence en matière de soutien aux équipements bénéficiant de la labellisation « scène départementale ».

Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 19h30.

A Labenne, le 18 Janvier 2024
La secrétaire de séance,


Bruno LE COADIC



Le Maire,


Jean-Luc DELPUECH

